

## PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DES PLIS

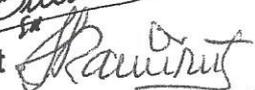
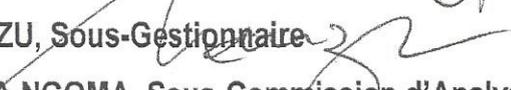
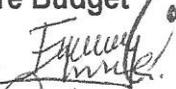
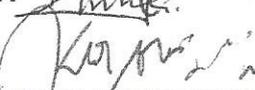
L'an deux mil vingt-deux, le trente-unième jour du mois de mai, s'est tenue, dans la Salle de réunion du Cabinet du Ministre de l'Industrie, sis 2<sup>ème</sup> niveau du Bâtiment Administratif Paul PANDA FARNANA dans la Commune de Lingwala, une séance d'ouverture des plis de deux marchés passés par la procédure de gré à gré.

Pour le marché relatif à l'acquisition des matériels informatiques, quatre sociétés ont été sélectionnées. Il s'agit de : **GROUPE LOGIX AFRICA (S.A.S) ; SOCIETE SERVEX INTERNATIONAL ; GROUPE AMKA SARL et ATAVA SARL.**

En ce qui concerne le marché relatif à l'acquisition des mobiliers et équipements de bureau, quatre sociétés ont été sélectionnées. Il s'agit de : **GROUPE LOGIX AFRICA (S.A.S) ; SOCIETE SERVEX INTERNATIONAL ; GROUPE AMKA SARL et ATAVA SARL.**

Pour les deux marchés ci-dessus, la Société ATAVA SARL n'a pas déposé ses offres. A cet effet, la séance d'ouverture des plis pour les trois sociétés qui ont déposé leurs offres s'est déroulée dans le strict respect des prescrits du Décret n° 10/32 du 28/12/2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, spécialement en son article 15.

En foi de quoi, avons dressé et signé le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

1. Bernadette NZAMBA NYANGE, Secrétaire Général 
2. Prosper KABONGO MUTOMBO, Secrétaire Permanent 
3. Cyprien MBERE MOBA, Conseiller Juridique et Administratif 
4. Rachidi KAHONGYA, Conseiller Financier 
5. Guy Joël OKANZU, Sous-Gestionnaire 
6. Eugénie NZINGA NGOMA, Sous-Commission d'Analyse 
7. Jean Paul KINDELE MUTORO, Représentant Ministère Budget 
8. Francis MAYOMBO KABUNDA, Représentant LOGIX 
9. Kerson KABONGO, Représentant AMKA GROUPE 
10. Gaël Georges MWANZA BUKASA, Représentant SERVEX INTERNATIONAL 
11. Jean NGANDU KABEYA, Avocat Conseil SERVEX INTERNATIONAL 

**PROCES VERBAL DE RECEPTION DES RAPPORTS D'EVALUATION DE LA SOUS-COMMISSION D'ANALYSE DES MATERIELS INFORMATIQUES EN FAVEUR DU SECRETARIAT GENERAL A L'INDUSTRIE**

---

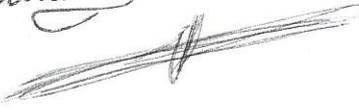
L'an deux mil vingt-deux, le troisième jour du mois de juin, s'est tenue, dans la salle de réunion du Cabinet du Ministère de l'Industrie, sis 2<sup>ème</sup> niveau du Bâtiment Administratif Paul PANDA FARNANA dans la Commune de Lingwala, une séance de réception et examen de rapport de la sous-commission d'analyse des marchés d'acquisition des matériels informatiques en faveur du Secrétariat Général à la l'Industrie.

Après examen du rapport présenté par la sous-commission d'analyse d'offre, la commission de passation des Marchés publics confirme que ledit marché est gagné par la société SERVEX INTERNATIONAL pour avoir proposé un montant moins disant et répondu à toutes les spécifications techniques,

En foi de quoi, avons dressé et signé le présent procès-verbal au jour, mois et an que dessus.

1. Bernadette NZAMBA NYANGE, Secrétaire Général ; 

2. Prosper KABONGO MUTOMBO, Secrétaire Permanent ; 

3. Cyprien MBERE MOBA, Conseiller Juridique et Administratif ; 

4. Rachidi KAHONGYA, Conseiller Financier ; 

5. Guy Joël OKANZU, Sous-Gestionnaire ; 

6. Jean Paul KINDELE MUTORO, Représentant Ministère Budget. 

## PROCES VERBAL DES TRAVAUX DE LA SOUS-COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES RELATIVES A L'ACQUISITION DES MATERIELS INFORMATIQUES EN FAVEUR SECRETARIAT GENERAL A L'INDUSTRIE

---

L'an deux mil vingt-deux, le premier jour du mois de juin, s'est tenu au siège du Secrétariat Général à l'Industrie, situé sur le Boulevard du 30 juin, Site LE ROYAL, Immeuble LIKASI, 6<sup>ème</sup> Etage, Aile -1, de 13 heures 00 à 14 heures 00', une séance de travail sur l'analyse des offres relatives à l'acquisition des matériels informatiques.

### I. ONT PRIS PART

Liste en annexe.

### II. METHODOLOGIE DU TRAVAIL

Le président de céans, Madame Eugénie NZINGA NGOMA, Directeur de la Direction Développement Industriel a fait un briefing de la journée précédente, relative à l'ouverture des plis des différents soumissionnaires, pour analyse desdits dossiers.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce marché sont de CDF 74.052.732. De ce fait, il est régi par les dispositions du Décret n° 10/22 du 02 juin 2010 portant Manuel de Procédures de la Loi relative aux Marchés Publics, spécialement à son Article 38 et de l'Arrêté n°003/CAB/ME/MIN.BUDGET/2022 du 13 janvier 2022 portant révision des seuils de passation, de contrôle et d'approbation des Marchés Publics, spécialement en son Article 3.

De ce qui précède, il a été fait application des règles de bonnes pratiques de la commande publique qui veut qu'il y ait :

- La mise en concurrence d'au moins trois (03) fournisseurs ;
- La publication de l'attribution de ces marchés par l'Autorité Contractante sur le site internet de l'ARMP et dans la revue des marchés publics.

Pour ce faire, quatre (04) fournisseurs ont été contactés à savoir :

- Groupe Logix Africa ;
- Société SERVEX International ;
- Société ATAVA ;
- Groupe AMKA Sarl

Et trois (03) fournisseurs ont soumissionné, il s'agit de :

- Groupe Logix Africa ;
- Société SERVEX International ;
- Groupe AMKA Sarl
- La société ATAVA n'a pas présenté son offre.

*(Handwritten initials: A, T, B)*

*(Handwritten mark)*

**a) DE L'ANALYSE DES OFFRES**

**1. GROUPE LOGIX AFRICA (S.A.S)**

Le pli de cette Société contenait :

- Certificat d'immatriculation à l'INPP;
- Notification du numéro d'impôt ;
- Identification Nationale ;
- Renseignements relatifs à la personne morale ;
- Reçu CNSS ;
- Attestation de situation fiscale ;
- Facture proforma ;
- Lettre de transmission de l'offre relative à l'acquisition des matériels informatiques.

**2. Société SERVEX INTERNATIONAL (S.A.S)**

Son dossier comprend :

- Identification nationale
- Renseignements relatifs à la personne morale
- Notification du numéro d'impôt
- Certificat d'immatriculation à l'INPP
- Certificat d'affiliation à la CNSS
- Déclaration de versement des cotisations
- Attestation de situation fiscale
- Facture proforma
- Lettre de transmission de l'offre relative à l'acquisition des matériels informatiques.

**3. GROUPE AMKA SARL**

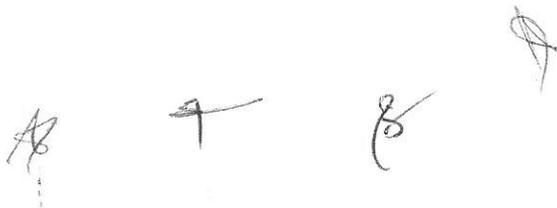
Dans le dossier de cette société, nous avons trouvé ce qui suit :

- Notification du numéro d'impôt ;
- Identification nationale ;
- Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Attestation de paiement des cotisations sociales et contributions patronales sur les rémunérations avril 2022 ;
- Facture proforma ;
- Lettre de soumission de l'offre relative au marché de fournitures des matériels informatiques.

**N.B :** La Société AMKA Sarl n'a pas présenté son Certificat d'immatriculation à l'Institut National de Préparation Professionnelle ainsi que l'Attestation fiscale.

**b) DE L'ANALYSE DES FACTURES PROFORMA**

Partant de la première démarche de l'analyse des dossiers, les factures proforma ont été analysées selon les différents soumissionnaires :



DESIGNATION	QTES	GROUPE LOGIX AFRICA (SAS)		SOCIETE SERVEX INTERNATIONAL (SAS)		GROUPE AMKA SARL	
Ordinateurs Laptop 13 RAM : 8G, HDD : 1T	28	P.U	800.000 CDF	P.U	720.000 CDF	P.U	900.000 CDF
		P.T	22.400.000 CDF	P.T	20.160.000 CDF	P.T	25.200.000 CDF
Ordinateurs Desktop RAM : 4G, HDD : 500G	15	P.U	1.200.000 CDF	P.U	1.000.000 CDF	P.U	1.200.000 CDF
		P.T	18.000.000 CDF	P.T	15.000.000 CDF	P.T	18.000.000 CDF
Imprimante Canon Ir triple fonction Format A3	4	P.U	9.000.000 CDF	P.U	7.700.000 CDF	P.U	8.400.000 CDF
		P.T	36.000.000 CDF	P.T	30.800.000 CDF	P.T	33.600.000 CDF
Imprimante laser jet Pro Format A4	1	P.U	1.600.000 CDF	P.U	1.440.000 CDF	P.U	1.600.000 CDF
		P.T	1.600.000 CDF	P.T	1.440.000 CDF	P.T	1.600.000 CDF
Onduleur 1000VA	15	P.U	300.000 CDF	P.U	280.000 CDF	P.U	300.000 CDF
		P.T	4.500.000 CDF	P.T	4.200.000 CDF	P.T	4.500.000 CDF
Routeurs marque D-Link	15	P.U	300.000 CDF	P.U	240.000 CDF	P.U	400.000 CDF
		P.T	1.500.000 CDF	P.T	1.200.000 CDF	P.T	2.000.000 CDF
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>84.000.000 CDF</b>		<b>72.800.000 CDF</b>		<b>82.800.000 CDF</b>	

*K* *B*

*A*

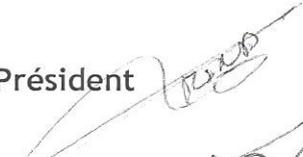
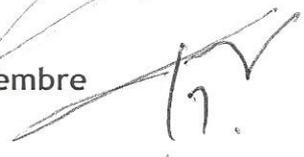
*D*

### III. CONCLUSION

- Les crédits alloués au service dans la Loi de Finances de l'exercice 2022, pour l'acquisition des matériels informatiques sont de CDF 74.054.732, seule la société SERVEX INTERNATIONAL SAS dont l'offre est de CDF 72.800.000 est la moins disante et remplit les conditions exigées.

Par conséquent, le présent marché lui est attribué.

Fait à Kinshasa, le

- NZINGA NGOMA Eugénie, Président 
- BASHIKE KIAMBE Florent, Membre 
- NTOKA ADANGA Théophile, Membre 
- BOKUTU MBOLO Jeampy, Rapporteur. 